

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Réunion commune CEE/OIT sur les indices
de prix à la consommation

(Genève, 24-27 novembre 1997)

**CONSTRUCTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LA FEDERATION
DE RUSSIE EN SITUATION DE FORTE INFLATION (EN RALENTISSEMENT)**

Document présenté par le Comité d'Etat de la Fédération de Russie
pour la statistique

1. A la précédente réunion commune CEE/OIT sur les indices de prix à la consommation, la délégation russe a présenté un exposé sur l'amélioration des méthodes d'observation des prix des services et des biens et des méthodes de calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) dans la Fédération de Russie. Cet exposé décrit dans ses grandes lignes la méthode actuellement utilisée pour la construction de l'IPC, telle qu'elle a été élaborée par le Comité d'Etat de la Fédération de Russie pour la statistique (Goskomstatt) en tenant compte des recommandations des organisations internationales et de l'expérience pratique des services russes de statistique chargés de suivre les mouvements des prix à la consommation en période de réformes économiques.

I. Introduction

2. L'un des traits marquants de l'économie russe, ces deux dernières années, c'est le ralentissement sensible de l'inflation. En 1996, l'IPC était de 122,8 % et la croissance prévue des prix à la consommation pour 1997 devrait se situer entre 12 et 15 %. Toutefois, si ces taux d'inflation représentent un résultat remarquable pour la Russie, ils seraient beaucoup trop élevés pour de nombreux pays, où la hausse des prix ne dépasse pas 3 % l'an. C'est pourquoi les améliorations qu'il est envisagé d'apporter aux méthodes d'observation des prix à la consommation reposent encore sur l'hypothèse d'une croissance des prix assez marquée.

3. La statistique russe, quand elle applique à la collecte de données sur les prix et au calcul des indices de prix les méthodes acceptées par de nombreux pays et conformes aux normes internationales, se trouve confrontée à des difficultés supplémentaires, résultant de mutations structurelles.

Dans ces conditions, la composition du panier de la ménagère doit être assez régulièrement renouvelée pour refléter l'évolution de la gamme de biens et de services offerts et de la structure de consommation des ménages.

4. Les documents élaborés pour la présente session développent les principes méthodologiques qui ont été examinés à la session précédente. En 1996 et 1997, des modifications appropriées ont été apportées aux méthodes de calcul de l'IPC, pour tenir compte dans toute la mesure possible du caractère original des transformations en cours dans l'économie russe et des besoins des organes de gestion.

II. Etapes de l'amélioration des méthodes de calcul de l'IPC

5. L'observation du niveau des prix et des tarifs sur le marché des biens et des services de consommation a pour objet principal la collecte de données destinées au calcul de l'IPC, aussi bien dans la Fédération de Russie dans son ensemble que dans chaque république, territoire, région administrative ou district autonome (89 entités au total).

6. Etant donné que la Russie est une fédération, l'observation des mouvements des prix et des tarifs s'effectue sur le territoire de chaque sujet de la Fédération de Russie. Les données sur les prix sont collectées dans la capitale de chaque république (de la Fédération de Russie), territoire, région administrative et district autonome et, de façon sélective, dans des centres d'arrondissements, choisis pour leur représentativité, compte tenu de la situation socio-économique et géographique des régions et du niveau d'approvisionnement du marché en biens et services de consommation. Trois cent cinquante villes et agglomérations sont concernées par ce mécanisme d'observation. Depuis le début de cette année, le calcul de l'IPC s'effectuant également à l'échelon des districts autonomes (au nombre de 10), quelques modifications ont été nécessaires.

7. Le calcul de l'IPC s'effectue à partir de données provenant de deux sources :

a) données sur les mouvements des prix, obtenues grâce à l'enregistrement mensuel des prix et des tarifs sur le marché des biens et services de consommation;

b) données sur la structure des dépenses réelles de consommation des ménages au cours de l'année précédente, calculées sur la base d'indicateurs résultant d'une enquête par sondage auprès des ménages.

8. L'enregistrement des prix et des tarifs sur le marché des biens et services de consommation et le calcul des IPC s'effectuent conformément à un règlement (approuvé par l'arrêté du Goskomstatt No 79 du 26 juin 1995) définissant les modalités à suivre pour l'observation des variations des prix à la consommation.

9. Pendant quatre ans, les données sur les prix ont fait l'objet d'une collecte hebdomadaire, mais le ralentissement du taux d'inflation a permis de passer à un enregistrement mensuel. Parallèlement, l'éventail des biens et services représentatifs s'est élargi, pour passer de 280 à 382 articles. Cet élargissement était dicté par la situation nouvelle car, dans une phase de

ralentissement de la hausse des prix, il fallait pouvoir suivre leur évolution avec davantage de précision et de finesse. Depuis le début de 1997, les 382 postes comprennent 100 produits alimentaires, 201 produits non alimentaires et 81 types de services payants offerts à la population.

10. Conformément à la loi fédérale de la Fédération de Russie sur le mode de calcul de la valeur de rachat d'une unité de nominal de la dette de la Fédération de Russie, les organes d'Etat chargés de la statistique effectuent (parallèlement à l'enregistrement mensuel des prix pour la nomenclature complète des biens et services) un enregistrement hebdomadaire des prix et des tarifs des biens et services entrant dans la composition d'un "panier social", puis calculent la valeur de référence de ce panier (37 postes au total). En outre, la valeur d'une gamme de 25 produits alimentaires de base (qui remplacent une gamme de 19 produits) est calculée chaque semaine et des données sont collectées sur les prix des alcools.

11. L'observation des prix des biens et des services payants sur le marché des biens et services de consommation et le calcul de l'IPC passent par les étapes suivantes :

- sélection d'entreprises de référence dans le secteur des biens et des services;
- sélection de biens et de services représentatifs;
- enregistrement des prix et des tarifs;
- constitution d'un modèle de pondération pour le calcul de l'IPC;
- calcul de l'IPC;
- calcul des prix et des tarifs moyens des biens et services;
- calcul de la valeur - et de l'évolution de la valeur - d'une gamme de 25 produits alimentaires de première nécessité (qui remplacent une gamme de 19 produits alimentaires de base valable jusqu'en 1997);
- calcul de la valeur de référence du "panier social" d'articles de première nécessité (37 postes).

12. Aux fins d'enregistrement des prix, il est procédé dans chaque ville à une sélection de petites, moyennes et grandes entreprises de distribution et de services, situées aussi bien au centre qu'à la périphérie, pour veiller à ce que soient prises en compte des entreprises travaillant dans des conditions différentes.

13. Dans un souci de représentativité, l'observation prend en compte des entreprises commerciales - y compris des magasins concessionnaires - et des entreprises de services relevant de tous les régimes de propriété et de tous les régimes juridiques (entreprises publiques, municipales, privées, coentreprises, associations et organisations), ainsi que des marchés urbains de produits alimentaires et autres. L'enregistrement des prix s'effectue également sur les foires et les marchés de demi-gros et de détail. Les données

sur les prix enregistrées pour chaque bien ou service sont inscrites sur un feuillet distinct du journal d'enregistrement des prix à la consommation des biens et services.

14. Lorsque le niveau d'approvisionnement du marché des biens et services de consommation n'est pas le même dans les petites et les grandes agglomérations, l'éventail des biens et services de consommation est divisé en deux niveaux distincts. Il y a, d'une part, la liste complète des biens et services (382 postes), pour laquelle des données relatives aux prix ne sont collectées que dans les centres administratifs régionaux et, d'autre part, les biens de grande consommation et les services essentiels (62 postes), dont les prix sont enregistrés dans toutes les autres villes de l'échantillon.

15. L'enregistrement des prix s'effectue :

a) dans les capitales des républiques de la Fédération de Russie, des territoires, des régions et des districts autonomes - une fois par semaine pour 37 biens et services représentatifs entrant dans le "panier social" et une fois par mois pour 382 biens et services représentatifs.

b) dans les autres villes de l'échantillon - une fois par semaine pour 37 biens et services représentatifs entrant dans le "panier social". Pour une série de villes prises en compte pour le calcul de l'IPC au niveau fédéral, la collecte des données sur 61 biens et services représentatifs s'effectue tous les mois.

16. La Russie étant une fédération, la direction des statistiques des différentes collectivités territoriales peut compléter la liste des biens dont les prix font l'objet d'un enregistrement hebdomadaire et mensuel. En outre, pour le calcul de l'IPC au niveau régional et fédéral, il n'est pas tenu compte des données enregistrées concernant les prix de biens ne figurant pas sur la liste obligatoire (des 37 ou 61 articles).

17. Cette méthode permet de préserver la représentativité du niveau du district dans le calcul des indices des prix des biens et services de base et dans le calcul de l'indice composite des prix à la consommation par région. Elle permet également de réduire sensiblement le risque de fausser cet indicateur en procédant à de nombreuses estimations des données manquantes en cas d'instabilité de l'offre de biens dans les petites agglomérations.

18. Une certaine flexibilité dans la constitution du panier de la ménagère est d'une grande importance pour le calcul de l'IPC. Le panier de la ménagère, qui permet de calculer l'IPC, est constitué d'un groupe représentatif de biens et services, parmi les plus utilisés par la population, et identique pour toutes les régions de la Fédération de Russie.

19. Sont inclus dans ce panier des biens et des services de grande consommation ainsi que des biens et des services "superflus" (voitures de tourisme, articles de bijouterie en or, services d'entretien des voitures de tourisme, etc.). Ces éléments sont sélectionnés en fonction de leur importance relative dans la consommation des ménages, de leur représentativité du point

de vue de l'évolution des prix pour des biens homologues et de leur degré de disponibilité sur le marché. Ce panier est constitué au niveau fédéral et reste inchangé sur une longue période (en règle générale, pendant au moins un an).

20. A l'échelon régional, des spécialistes affinent cette liste commune d'articles en y introduisant des biens représentatifs ayant des caractéristiques d'utilisation spécifiques, occupant une place importante sur le marché dans la localité considérée et ayant devant eux une longue période de commercialisation.

21. En période de hausse des prix soutenue et prolongée, l'enregistrement mensuel des prix des biens et des services représentatifs s'effectue à la fin du mois (du 23 au 25). Pour les prix et les tarifs qui ne subissent pas de variation brutale, l'enregistrement s'effectue un peu plus tôt, mais pas plus d'un ou deux jours avant cette date. Les données étant recueillies en fin de mois, il est possible d'obtenir une évaluation plus fiable du taux global de hausse des prix d'un mois sur l'autre.

22. L'enregistrement des prix des biens et des services entrant dans le "panier social" s'effectue toutes les semaines, le lundi. Pour les prix et les tarifs qui ne sont pas soumis à des variations brutales, l'enregistrement a lieu le vendredi de la semaine précédente. Pour les prix et les tarifs dont la croissance est irrégulière et brutale, l'enregistrement a lieu uniquement le lundi.

23. Il faut noter que l'enregistrement hebdomadaire des prix des biens et services représentatifs entrant dans le "panier social" d'articles essentiels crée des difficultés supplémentaires du fait que l'enregistrement des prix pour la liste complète des biens représentatifs s'effectue à la fin de chaque mois. Il est donc important qu'un enregistrement porte toujours sur les mêmes points d'observation. Au demeurant, si les dates des deux enregistrements coïncident, les données hebdomadaires sont incorporées dans la masse des données mensuelles.

24. En période de ralentissement de l'inflation, les données collectées sur les prix doivent être de meilleure qualité. Les règles à suivre pour l'enregistrement des prix sont donc plus sévères, de même que les prescriptions concernant la substitution des biens et des entreprises de distribution où sont enregistrés les prix des biens à observer.

25. Depuis le début de 1997, le champ d'observation du niveau et de l'évolution des prix a été étendu aux services de l'enseignement payant, étant donné qu'il n'existait pas, récemment encore, d'enseignement payant en Russie. En outre, l'observation des prix est désormais une pratique systématique sur le marché primaire (constructions neuves) et le marché secondaire (reventes) du logement. Le fait d'étendre l'observation du mouvement des prix à de nouveaux secteurs d'activité permet une évaluation plus fine des mouvements des prix.

26. L'IPC est calculé à intervalles mensuels et trimestriels; un total cumulé est également calculé pour une période donnée à partir du début de l'année. L'IPC est calculé chaque mois par rapport au mois précédent, au mois correspondant de l'année précédente et au mois de décembre de l'année

précédente; est en outre calculé le total cumulé à partir du début de l'année par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Le calcul de l'indice des prix pour un trimestre, six mois et une période donnée à partir du début de l'année s'effectue par la méthode des indices-chaînes, c'est-à-dire par multiplication des IPC mensuels.

III. Valeur de référence du panier d'articles essentiels

27. La valeur de référence du panier d'articles essentiels est calculée pour toute la Fédération de Russie à partir des données sur les prix recueillies dans les villes sélectionnées pour le calcul de l'IPC au niveau fédéral : pour une semaine donnée, la valeur de référence pour la Fédération de Russie correspond à la valeur comptable moyenne obtenue à partir des prix et des tarifs de la semaine précédente.

28. La valeur de référence du "panier social" d'articles essentiels est calculée pour chaque semaine : elle est définie comme la somme des produits des prix et des tarifs moyens de la semaine précédente pour chaque poste du "panier social" d'articles essentiels, multipliée par le volume théorique moyen de consommation par tête et par an.

29. Le volet "produits alimentaires" du "panier social" d'articles essentiels comprend exclusivement les 25 produits alimentaires de base servant à calculer le minimum vital. Les taux de consommation applicables à ces produits ont été calculés par l'Institut de diététique de l'Académie des sciences médicales en collaboration avec l'Institut de l'Académie des sciences pour l'étude des problèmes socio-économiques, et avec le Ministère du travail de la Fédération de Russie. On a ainsi la possibilité de suivre l'évolution hebdomadaire de la valeur de cet éventail de produits.

IV. Correction saisonnière de l'IPC

30. L'un des principaux problèmes que le Goskomstatt s'est attaché à résoudre lors de la construction de l'IPC, c'est la prise en compte de la composante saisonnière. L'observation des prix et des tarifs sur le marché des biens et services de consommation montre que les prix de certains biens et services, en particulier pour certains types de fruits et légumes, accusent de fortes variations saisonnières en cours d'année. Ces oscillations sont en général cycliques.

31. Pour le calcul de l'IPC, le Goskomstatt applique dès à présent plusieurs méthodes de correction des variations saisonnières, notamment la méthode de substitution des produits. Cette méthode est utilisée lorsque les prix des produits saisonniers, absents du marché pendant certaines périodes de l'année, varient proportionnellement aux prix de produits analogues ou équivalents d'un groupe correspondant, qui sont présents sur le marché pendant les périodes considérées. Par exemple, les prix de certains types de produits saisonniers, du groupe vêtements et chaussures, ne sont enregistrés que pendant les périodes de vente massive de ces produits. Hors saison, le prix retenu est le dernier prix connu pratiqué pendant la dernière période de vente massive du produit, sans modification jusqu'au début de la saison suivante. On peut soit indexer ce prix compte tenu des variations des prix des modèles analogues de vêtements ou de chaussures d'été ou d'hiver, soit l'indexer en fonction du taux de hausse des prix pour l'ensemble du groupe de produits considérés.

32. Outre la méthode de substitution des produits, une méthode utilisée aujourd'hui pour les corrections saisonnières est la méthode du prix pondéré moyen de la pomme de terre. En l'occurrence, le prix moyen pondéré de la pomme de terre est calculé en tenant compte de l'augmentation progressive de la part de la pomme de terre nouvelle dans le volume total des ventes de pommes de terre (en période estivale), et compte tenu également de la part plus faible des pommes de terre provenant de la récolte de l'année précédente. Ce faisant, le prix de la pomme de terre nouvelle n'est pris en compte dans le calcul du prix pondéré moyen qu'à partir du moment où elle apparaît en grandes quantités sur le marché. Ce procédé permet, dans une certaine mesure, de rattacher le prix de la pomme de terre récoltée pendant l'année en cours au prix de la pomme de terre de la récolte précédente.

33. Dans la période de forte inflation qu'a connue la Fédération de Russie, aggravée par des secousses brutales et asynchrones sur le front des prix, il était impossible de dégager les tendances et les lois des variations de prix saisonnières et de calculer des indices ou des coefficients saisonniers.

34. Etant donné que 1994 est la première année qui a suivi la période de forte inflation, qu'elle a été marquée par la libéralisation des prix et que les prix ont été multipliés cette année-là par 3,2, contre 26,1 et 9,4 en 1992 et 1993 respectivement, les calculs expérimentaux destinés à mettre en évidence la nature des tendances de l'évolution des prix et à définir des coefficients (indices) saisonniers ont été effectués pour 1994-1996 et pour la période allant de janvier à avril 1997.

35. Dans la méthode de désaisonnalisation proposée, les indices des prix permettant de lisser l'influence du facteur saisonnier sont définis comme étant le rapport entre l'indice des prix du mois considéré et le coefficient saisonnier de ce mois applicable à chaque bien. Le coefficient saisonnier de chaque mois de l'année en cours est défini comme le rapport entre l'indice des prix mensuels moyens de l'année de référence pour chaque bien et les indices mensuels pour cette même année. L'indice des prix mensuels moyens pour chaque bien est égal à la grandeur géométrique moyenne de la racine de degré 12 de l'indice des prix annuels moyens pour ce même bien.

36. Afin de mettre au point un algorithme de désaisonnalisation des prix, par exemple pour le calcul d'indices du groupe des fruits et légumes, et de définir un IPC corrigé des variations saisonnières, des calculs expérimentaux d'IPC ont été effectués pour des variétés de fruits et légumes n'apparaissant qu'en certaines saisons. Des indices mensuels des prix de certains biens, corrigés des variations saisonnières, ont été calculés pour toute la période observée (1994-1996 et janvier-avril 1997) pour toute la gamme des fruits et légumes pris en compte.

37. L'évolution des indices des prix et des indices (coefficients) saisonniers pour certains types de fruits et légumes fait apparaître de fortes variations saisonnières au cours de certains mois des années observées.

38. La prise en compte d'indices saisonniers dans le calcul des IPC permet d'obtenir un IPC exempt de variations saisonnières. Les fluctuations saisonnières des prix disparaissent, ce qui est particulièrement important en période d'inflation modérée.

39. Des calculs expérimentaux de l'IPC effectués en utilisant des indices saisonniers élaborés pour le groupe des fruits et légumes, il ressort que, par exemple, si cet indice saisonnier avait été appliqué en janvier 1994, l'IPC n'aurait pas été de 104,11 % mais de 103,12 %, soit une baisse de 0,99 point, tandis qu'en août de la même année, l'IPC serait passé de 99,79 % à 101,56 %, soit une augmentation de 1,77 point. Par ailleurs, il faut noter que les corrections intra-annuelles apportées à des indices de prix pour tenir compte de variations saisonnières ne modifient pas la valeur de la hausse des prix sur l'ensemble de l'année.

40. Au cours de l'élaboration des coefficients saisonniers, il a été procédé à une analyse de l'évolution des prix sur le marché des biens et services de consommation pour la totalité des biens et services représentatifs. Trente-huit postes ont été ainsi sélectionnés, pour lesquels le facteur saisonnier n'est jusqu'à présent pas pris en compte, ou ne l'est que partiellement, dans le calcul de l'IPC.

41. Quand on analyse l'évolution des prix et que l'on cherche à déterminer dans quelle mesure le caractère saisonnier de certains types de biens et services influe sur la valeur de l'indice composite des prix à la consommation, on constate que les variations de l'IPC dues à des facteurs saisonniers résultent surtout des fluctuations des prix du groupe des fruits et légumes. Il est également établi que l'évolution des prix et par conséquent des indices de ces produits présente des variations saisonnières de caractère cyclique qui se répètent d'année en année selon des lois déterminées.

42. Parallèlement, les caractéristiques de l'évolution des prix de certains types de produits alimentaires (autres que les fruits et légumes), de certains produits non alimentaires et de certains services montrent qu'une plus large application de la méthode de substitution de certains types de biens et de services permet également de lisser les mouvements saisonniers qui influent sur le niveau général de l'IPC.

43. Il est donc établi que l'influence des variations saisonnières des prix des biens et services sélectionnés, à l'exception des fruits et légumes, sur la composante saisonnière de l'indice composite des prix à la consommation est négligeable et qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à ces postes, pour le calcul de l'IPC, la méthode de calcul des indices (des coefficients) saisonniers.

V. Conclusion

44. Le Goskomstat poursuit ses travaux pour améliorer la méthode existante de collecte des données sur les prix et la méthode de calcul de l'indice des prix à la consommation. A court terme, ses principales priorités consistent à actualiser l'échantillon des villes, des entreprises commerciales et des produits représentatifs constitué pour l'enregistrement des prix, à continuer les recherches sur l'évaluation du facteur saisonnier dans le calcul de l'IPC et à prendre en compte les modifications de la qualité des biens et services.
